

Impôt sur les gains en capital

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 16 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. La présidence consentira-t-elle à ne pas regarder la pendule à 17 heures, afin que celui des députés qui aura un projet de loi aujourd'hui ait droit à l'heure complète, et à ce que nous ne voyions pas l'heure avant 17 h 07?

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): Tous les articles qui précèdent le n° 160 sont-ils reportés du consentement unanime?

Des voix: D'accord.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'OPPORTUNITÉ D'ABOLIR L'IMPÔT SUR LES GAINS EN CAPITAL SUR LES TERRES SERVANT RÉELLEMENT À L'AGRICULTURE

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité d'abolir l'impôt sur les gains en capital sur les terres servant réellement à l'agriculture.

—Monsieur le Président, c'est réellement un honneur pour moi que de présenter ma première motion d'initiative parlementaire depuis le début de la 33^e législature. Soit dit en passant, cette motion est exactement la même que celle que j'avais présentée au cours de la 32^e législature, et qui disait que le cabinet devrait étudier l'opportunité d'abolir l'impôt sur les gains en capital pour les terres servant réellement à l'agriculture. J'étais convaincu à l'époque, et je le suis encore, qu'il serait avantageux pour le Canada et tous les Canadiens que cette motion soit adoptée. Je pense que, cette fois-ci, j'ai de bonnes raisons d'être optimiste. Nous avons un nouveau gouvernement et j'ai donc une autre chance. Nous avons maintenant plus de preuves que l'impôt sur les gains en capital nuit aux exploitations agricoles familiales. A mon avis, cet impôt nuit aussi à l'ensemble du pays.

Le gouvernement a déjà dit qu'il était disposé à créer un comité parlementaire pour étudier cette question. L'affaire est sans doute déjà en route. Ce serait donc facile pour le gouvernement d'accepter cette motion. A mon avis, tous les députés, surtout ceux qui connaissent l'agriculture, mais même les autres, se rendront bientôt compte qu'il serait avantageux pour

le pays de cesser de percevoir de l'impôt sur les fermes familiales.

Je félicite le ministre des Finances (M. Wilson) d'avoir répondu aussi rapidement aux demandes qui lui ont été faites de respecter l'une des promesses électorales de son parti. J'ai parlé à bon nombre d'agriculteurs et je sais qu'ils sont vraiment impressionnés par tout ce qui a été fait pour l'agriculture dans l'espace de 90 jours. Dans l'Ouest, les agriculteurs parlent des 60 millions de dollars qui ont été affectés presque instantanément pour aider les agriculteurs touchés par la sécheresse et des 120 millions de dollars qui ont été fournis aux céréaliculteurs dans le cadre du programme de stabilisation relatif au grain de l'Ouest. Tous les producteurs du Canada ont déjà commencé à profiter du fait que l'on ne perçoive pas la taxe de 4.8c. le litre sur le combustible qu'ils auraient dû payer sinon. Bien entendu, le gel du tarif-marchandises aide aussi les exportateurs de céréales.

• (1610)

La Société du crédit agricole a imposé un moratoire sur les saisies dans tout le pays en attendant que nous puissions nous occuper du problème. Elle a aussi réduit ses taux d'intérêt et, bien entendu, le tribunal d'appel peut maintenant servir d'intermédiaire entre les agriculteurs qui ont des ennuis et les établissements financiers. C'est extrêmement avantageux parce que les agriculteurs peuvent maintenant exposer leurs problèmes à un tribunal formé d'autres agriculteurs. Lorsque l'agriculteur gère bien son entreprise et éprouve des difficultés financières à cause de circonstances indépendantes de sa volonté, l'établissement financier avec qui il fait affaires acceptera probablement la décision d'autres agriculteurs si ceux-ci conseillent de lui donner une autre chance. Par ailleurs, pour certains agriculteurs, il n'y a plus aucun espoir. Ceux-ci sont davantage disposés à croire un groupe d'autres agriculteurs si celui-ci leur dit que, de toute évidence, ils sont sur le point de sombrer et feraient mieux de se lancer dans un autre domaine.

Le double étiquetage a eu beaucoup de succès chez les agriculteurs. Je tiens à féliciter le ministre des Finances et le ministre de l'Agriculture (M. Wise) des mesures qu'ils ont prises à cet égard.

Je voudrais que le comité spécial se rappelle certains faits importants lorsqu'il examinera la possibilité d'accorder une telle exemption. La loi prévoit généralement la perception d'impôts sur les gains en capital, mais dans bien des cas, il y a exception à la règle. Je demande que les terres servant réellement à l'agriculture soient visées par une exemption spéciale afin de ne pas être assujetties à l'impôt sur les gains en capital. Cela se fait déjà dans toutes sortes de situations. Par exemple, la loi prévoit généralement la perception d'impôt sur le revenu pour tous les contribuables, mais elle accorde des exemptions aux personnes mariées, à ceux qui ont des enfants et à ceux qui ont dépassé un certain âge. Toutes ces exemptions ne font que renforcer le principe général de la loi et je pense que nous devrions faire aussi exception dans le cas des agriculteurs.